



Carte de resident de 10 ans ou naturalisation

Par **bouarama**, le **27/10/2010 à 13:56**

Bonjour,rnje me suis marié en 2006 avec une Française dont nous avons eu une fille âgée de 9 mois maintenant.rnC'est la quatrième fois qu'ont renouvelé mon titre de séjour VPF pour 1ans.rnMa question est la suivant : rn- Faut-il faire une demande pour avoir une carte de résident vpf de 10 ans? ou bien c'est automatique après avoir renouvelé de 4 fois les 1 ans?rn- Peut-ont faire une demande de naturalisation avec une carte de sejours VPF de 1ans qui a été renouvelé 4 fois de suite?rnrnMERCI D'AVANCE

Par **mimi493**, le **27/10/2010 à 14:04**

Rien n'est automatique.rnVus les délais pour la naturalisation, demandez la carte de résident et la naturalisation.

Par **bouarama**, le **15/11/2010 à 15:18**

MERCI de m'avoir répondu, rnrnPar contre, j'aimerais le formulaire d'une lettre de demande pour carte de 10 ans pour la préfecture?rnrnMERCI D'AVANCE.

Par **mimi493**, le **15/11/2010 à 15:26**

Voyez sur le site de la préfecture en question.rnIl est possible que vous soyez obligé de vous

déplacer

Par **bouarama**, le **15/11/2010** à **15:33**

MERCI de votre réponse, je sais pas comment écrire une demande de carte de résident de 10 ans à la préfecture? MERCI D'AVANCE